Registre mensuel
Rejets Chimiques du mois de
Septembre 2026

Centre Nucléaire de production d'Electricité EDF
CNPE EDF - CNPE de Gravelines

Registre n°
EDF-GRA-2026-09-CHI-Men-00

SIGNATAIRES	NOM	DATE
Approbateur		12/10/2026 16:01
Responsable du site		12/10/2026 16:52

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF. Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF

Suivi des versions

Date	Indice version	Motif
06/10/2026 14:23	0	Version initiale

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF. Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF

Observation(s) globale(s) au registre

Aucune observation globale au registre ce mois-ci.

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF. Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF

TABLE DES MATIERES

1. Objet du registre 5
2. Limites réglementaires 5
3. Bilan des rejets chimiques liquides par origines 6
3.1 Bilan des rejets chimiques issus des réservoirs T, S et EX 6
3.1.1 Bilan différé des rejets chimiques issus des réservoirs T, S et EX 6
3.2 Bilan des rejets chimiques issus de la station de déminéralisation 7
3.3 Bilan des rejets chimiques issus du traitement biocide 7
3.3.1 Traitement par monochloramine des sites bord de rivière 7
3.3.2 Traitement par chloration massive des sites bord de rivière 7
3.3.3 Traitement par UV 7
3.3.4 Traitement par chloration continue de SEC 7
3.3.5 Traitement par chloration massive de SEC 7
3.3.6 Traitement par chloration massive de TRI 8
3.4 Bilan des rejets chimiques issus du traitement par électro-Chloration des sites bord de mer 8
3.5 Bilan des rejets chimiques issus du traitement antitartre 8
3.6 Bilan des rejets de cuivre et de zinc 8
3.7 Bilan des rejets chimiques via SEO 8
4. Bilan des rejets chimiques liquides réacteurs en déconstruction 10
4.1 Bilan différé des rejets chimiques réacteurs en déconstruction 10
5. Bilan des rejets chimiques issus des stations d'épuration et comparaison aux limites 11
6. Bilan des rejets chimiques par émissaires de rejet et comparaison aux valeurs limites 12
7. Bilan différé des rejets chimiques par émissaires de rejet et comparaison aux valeurs limites 14

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF. Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF

1. Objet du registre

Ce registre rassemble les données relatives aux rejets chimiques de EDF - CNPE de Gravelines pour le mois de Septembre 2026.
Par ailleurs, certaines données des mois précédents, non disponibles au moment de la finalisation du registre, sont présentées avec la mention du mois correspondant aux périodes de prélèvements.

Ces résultats sont transmis aux Autorités de contrôle conformément :

A l'article 4.4.2 de l'Arrêté du 7 février 2012 modifié par l'Arrêté du 26 juin 2013 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (dit "Arrêté INB")

A l'article 5.1.1 de la décision n° 2013-DC-0360 de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 16 juillet 2013 relative à la maitrise des nuisances et de l'impact sur la santé et l'environnement des installations nucléaires de base (dite "Décision Environnement")

A l'article 5.1.1 de la décision n° 2017-DC-0588 de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 06/04/2017 relative aux modalités de prélèvement et de consommation d'eau, de rejet d'effluents et de surveillance des réacteurs électronucléaires à eau sous pression (dite "Décision Modalités Parc")

2. Limites réglementaires

La surveillance des rejets chimiques de l'ensemble des installations du site doit satisfaire à l'ensemble des prescriptions des décisions de l'Autorité de Sûreté Nucléaire

Déclinaison de la Décision n° 2018-DC-0647 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 16 Octobre 2018 fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvement et de consommation d'eau, de rejet d'effluents et de surveillance de l'environnement des installations nucléaires de base n° 96, n° 97 et n° 122 exploitées par Électricité de France (EDF) dans la commune de Gravelines.

Déclinaison de la Décision n° 2018-DC-0646 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 18 Décembre 2018 fixant les valeurs limites de rejet dans l'environnement des effluents des installations nucléaires de base n° 96, n° 97 et n° 122 exploitées par Électricité de France (EDF) dans la commune de Gravelines

Décision n° 2017-DC-0588 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 avril 2017 relative aux modalités de prélèvement et de consommation d'eau, de rejet d'effluents et de surveillance de l'environnement des réacteurs électronucléaires à eau sous pression

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF. Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF

3. Bilan des rejets chimiques liquides par origines

3.1 Bilan des rejets chimiques issus des réservoirs T, S et EX

09/2026	Bilan mensuel				Bilan Annuel
Substances	Valeur Max Flux 2H (kg)	Valeur Max Flux 24H (kg)	Concentration maximale ajoutée dans l'émissaire de rejet (mg/L)	Flux mensuel (kg)	Flux annuel (kg)
Acide borique	8,83E+01	2,05E+02	6,13E-02	1,804E+03	1,64E+04
Détergents	1,42E-01	8,33E-01	1,11E-04	5,023E+00	4,36E+01
Ethanolamine	5,60E-02	2,00E-01	4,40E-05	3,145E+00	3,31E+01
Hydrazine	1,11E-02	2,49E-02	9,60E-06	1,388E-01	2,71E+00
MES	3,09E+00	1,16E+01	2,46E-03	1,678E+02	1,17E+03
Phosphates	3,30E+00	6,41E+00	2,86E-03	3,708E+01	2,68E+02
Ammonium	1,81E+01	4,87E+01	1,26E-02	5,865E+02	4,89E+03

Commentaires :
RAS

3.1.1 Bilan différé des rejets chimiques issus des réservoirs T, S et EX

08/2026	Bilan mensuel				Bilan Annuel
Substances	Valeur Max Flux 2H (kg)	Valeur Max Flux 24H (kg)	Concentration maximale ajoutée dans l'émissaire de rejet (mg/L)	Flux mensuel (kg)	Flux annuel (kg)
DCO	4,34E+00	3,01E+01	5,08E-03	3,120E+02	2,10E+03
Aluminium total	/	/	/	1,291E+00	8,18E+00
Metaux totaux	9,44E-02	5,79E-01	1,11E-04	7,215E+00	5,70E+01

Commentaires :

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF. Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF

RAS

3.2 Bilan des rejets chimiques issus de la station de déminéralisation

09/2026	Bilan mensuel				Bilan Annuel
Substances	Valeur Max Flux 2H (kg)	Valeur Max Flux 24H (kg)	Concentration maximale ajoutée dans l'émissaire de rejet (mg/L)	Flux mensuel (kg)	Flux annuel (kg)
MES	2,79E+00	8,30E+00	/	4,301E+01	7,66E+02
Sulfates	1,23E+03	3,70E+03	/	3,215E+04	3,30E+05

Commentaires :
RAS

3.3 Bilan des rejets chimiques issus du traitement biocide

3.3.1 Traitement par monochloramine des sites bord de rivière

Non concerné

3.3.2 Traitement par chloration massive des sites bord de rivière

Non concerné

3.3.3 Traitement par UV

Non concerné

3.3.4 Traitement par chloration continue de SEC

Non concerné

3.3.5 Traitement par chloration massive de SEC

Non concerné

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF. Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF

3.3.6 Traitement par chloration massive de TRI

Non concerné

3.4 Bilan des rejets chimiques issus du traitement par électro-Chloration des sites bord de mer

09/2026	Bilan mensuel				Bilan Annuel
Substances	Valeur Max Flux 2H (kg)	Valeur Max Flux 24H (kg)	Concentration maximale ajoutée dans l'émissaire de rejet (mg/L)	Flux mensuel (kg)	Flux annuel (kg)
ORT	7,20E+01	8,64E+02	5,00E-02	2,401E+04	1,58E+05
Bromoforme	2,30E+01	2,76E+02	1,80E-02	5,185E+03	4,30E+04

Commentaires :
RAS

3.5 Bilan des rejets chimiques issus du traitement antitartre

Non concerné

3.6 Bilan des rejets de cuivre et de zinc

Non concerné

3.7 Bilan des rejets chimiques via SEO

09/2026		Bilan mensuel			Bilan Annuel
Emissaire	Substances	Valeur Max Flux 2H (kg)	Valeur Max Flux 24H (kg)	Flux mensuel (kg)	Flux annuel (kg)
B1	DBO5	3,00E+00	3,00E+00	1,041E+01	7,79E+01
B1	Azote Kjeldhal	2,78E+00	2,78E+00	1,332E+01	9,03E+01
B1	MES	4,03E+01	4,03E+01	6,677E+01	8,89E+02
B1	Phosphates	7,13E+00	7,13E+00	2,034E+01	1,62E+02
B1	DCO	1,93E+01	1,93E+01	6,002E+01	5,49E+02

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF. Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF

09/2026		Bilan mensuel			Bilan Annuel
Emissaire	Substances	Valeur Max Flux 2H (kg)	Valeur Max Flux 24H (kg)	Flux mensuel (kg)	Flux annuel (kg)
B2	DBO5	6,08E+00	6,08E+00	3,390E+01	8,51E+01
B2	Azote Kjeldhal	5,17E+01	5,23E+01	8,651E+01	1,37E+02
B2	MES	7,89E+01	7,89E+01	2,901E+02	9,61E+02
B2	Phosphates	5,10E+00	5,15E+00	2,312E+01	1,33E+02
B2	DCO	1,65E+01	1,65E+01	1,449E+02	4,16E+02
B3	DBO5	1,06E+00	1,06E+00	2,662E+00	5,08E+01
B3	Azote Kjeldhal	1,40E+00	1,40E+00	2,190E+00	5,26E+01
B3	MES	7,56E+00	7,56E+00	1,675E+01	3,31E+02
B3	Phosphates	4,97E-01	4,97E-01	7,574E-01	1,01E+02
B3	DCO	8,25E+00	8,25E+00	1,929E+01	4,15E+02

Commentaires :
RAS

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF. Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF

4. Bilan des rejets chimiques liquides réacteurs en déconstruction

Non concerné

4.1 Bilan différé des rejets chimiques réacteurs en déconstruction

Non concerné

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF. Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF

5. Bilan des rejets chimiques issus des stations d'épuration et comparaison aux limites

09/2026		Bilan mensuel					
Emissaire	Substances	Flux 24H (kg)		Concentration en sortie de station (mg/L)		Rendement minimum (%)	
		Max	Limite	Max	Limite	Min	Limite
STEP	MES	/	/	3,40E+01	3,50E+01	6,60E+01	9,00E+01
STEP	DBO5	/	/	6,75E+00	2,50E+01	9,83E+01	7,00E+01
STEP	DCO	/	/	6,53E+01	1,25E+02	8,50E+01	7,50E+01

Commentaires :
RAS

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF. Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF

6. Bilan des rejets chimiques par origines et comparaison aux valeurs limites

09/2026		Flux 2H		Flux 24H		Concentration maximale ajoutée dans l'émissaire de rejet		Mensuel		Annuel	
Origines	Substances	Valeur Max (kg)	Limites (kg)	Valeur Max (kg)	Limites (kg)	Valeur Max (mg/L)	Limites (mg/L)	Flux mensuel (kg)	Limites (kg)	Flux annuel (kg)	Limites (kg)
Limites R1	Acide borique	8,83E+01	1,50E+03	2,05E+02	1,00E+04	6,13E-02	1,30E+00	/	/	1,64E+04	4,35E+04
Limites R1	Ammonium	1,81E+01	5,00E+01	3,64E+01	1,45E+02	1,26E-02	4,34E-02	/	/	2,74E+03	1,56E+04
Limites R1	Détergents	1,42E-01	6,00E+01	8,33E-01	1,80E+02	1,11E-04	5,21E-02	/	/	4,36E+01	5,90E+03
Limites R1	Ethanolamine	5,60E-02	2,80E+00	2,00E-01	1,28E+01	4,31E-05	2,40E-03	/	/	1,91E+01	1,38E+03
Limites R1	Hydrazine	1,11E-02	1,50E+01	2,49E-02	5,40E+01	9,60E-06	1,30E-02	/	/	1,81E+00	1,76E+02
Limites R1	MES	3,09E+00	1,19E+02	9,49E+00	5,44E+02	2,30E-03	1,03E-01	/	/	7,98E+02	5,85E+04
Limites R1	Phosphates	3,30E+00	7,31E+01	6,41E+00	1,62E+02	2,86E-03	6,35E-02	/	/	1,88E+02	1,14E+03
Limites R2	Ammonium	1,39E+01	5,52E+01	3,34E+01	1,11E+02	9,69E-03	4,79E-02	/	/	2,15E+03	7,65E+03
Limites R2	Ethanolamine	4,50E-02	2,40E+00	1,13E-01	6,00E+00	3,83E-05	2,10E-03	/	/	1,41E+01	5,44E+02
Limites R2	Hydrazine	4,36E-03	1,50E+01	7,09E-03	3,40E+01	3,63E-06	1,30E-02	/	/	9,04E-01	2,20E+01
Limites R2	MES	1,53E+00	1,02E+02	3,86E+00	2,55E+02	1,30E-03	8,85E-02	/	/	3,68E+02	2,31E+04
Limites R2	Phosphates	1,61E+00	5,71E+01	2,21E+00	7,14E+01	1,39E-03	4,96E-02	/	/	8,04E+01	2,66E+02

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF. Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF

09/2026		Flux 2H		Flux 24H		Concentration maximale ajoutée dans l'émissaire de rejet		Mensuel		Annuel	
Origines	Substances	Valeur Max (kg)	Limites (kg)	Valeur Max (kg)	Limites (kg)	Valeur Max (mg/L)	Limites (mg/L)	Flux mensuel (kg)	Limites (kg)	Flux annuel (kg)	Limites (kg)
Limites R1+R2	Ammonium	1,81E+01	9,00E+01	4,87E+01	2,40E+02	/	/	/	/	/	/
Limites R1+R2	Hydrazine	1,11E-02	1,50E+01	2,49E-02	5,40E+01	/	/	/	/	/	/
Limites R1+R2	MES	/	/	1,61E+01	6,80E+02	/	/	/	/	/	/
Limites R1+R2	Phosphates	3,30E+00	1,20E+02	6,41E+00	1,80E+02	/	/	/	/	/	/

Commentaires :
RAS

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF. Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF

7.Bilan différé des rejets chimiques par origines et comparaison aux valeurs limites

08/2026		Flux 2H		Flux 24H		Concentration maximale ajoutée dans l'émissaire de rejet		Mensuel		Annuel	
Origines	Substances	Valeur Max (kg)	Limites (kg)	Valeur Max (kg)	Limites (kg)	Valeur Max (mg/L)	Limites (mg/L)	Flux mensuel (kg)	Limites (kg)	Flux annuel (kg)	Limites (kg)
Limites R1	DCO	3,93E+00	1,40E+02	2,82E+01	6,40E+02	5,08E-03	1,22E-01	/	/	1,70E+03	6,88E+04
Limites R1	Metaux totaux	8,96E-02	3,50E+00	5,10E-01	1,60E+01	1,11E-04	3,00E-03	/	/	4,23E+01	1,72E+03
Limites R2	DCO	1,26E+00	1,20E+02	4,17E+00	3,00E+02	9,70E-04	1,04E-01	/	/	3,97E+02	2,72E+04
Limites R2	Metaux totaux	4,56E-02	3,00E+00	1,51E-01	7,50E+00	3,51E-05	2,60E-03	/	/	1,47E+01	6,80E+02

Commentaires :
RAS

Privé	Public (C=0)	Interne (C=1)	Restreint (C=2)	Confidentiel (C=3)
	X			

Ce document et les données qu'il contient sont la propriété d'EDF. Toute utilisation ou reproduction même partielle de ces données est interdite sauf accord préalable d'EDF